

Etude du Notaire Hubin

Place de Bronckart 15

4000 Liège

Hannut, le 12 aout 2026.

CONCERNE : RESIDENCE FLORENCE – Vente de l'appartement « B/2 », d'une cave « C16 » et d'un emplacement parking « P18 »

1) Parking intérieur « PARKING P21 »	31 quotités/10.000
2) Parking intérieur « PARKING P24 »	23 quotités/10.000
3) Parking intérieur « PARKING P7 »	20 quotités/10.000
4) Parking intérieur « PARKING P8 »	20 quotités/10.000
5) Appartement « B/2 »	395 quotités/10.000
6) Cave « C4 »	2 quotités/10.000
7) Cave « C5 »	2 quotités/10.000
8) Cave « C26 »	11 quotités/10.000
9) Cave « C28 »	11 quotités/10.000

Conformément à votre demande, Je vous prie de trouver ci-joint mon rapport syndic.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Valentine Goessens

Syndic Agréée IPI 514.847

SYNVAL

Valentine Goessens

Syndic Agréée IPI 514.847

Rue Joseph Wauters 63, 4280 Hannut

0493 93 28 89 – info@synval.be – www.synval.be

ARTICLE 3.94 CODE CIVIL**§ 1**

1° le montant du fonds de roulement et du fonds de réserve ;

Montant en date du 12 aout 2026 :

- **Fonds de Roulement : 3.490,28€**
- **Fonds de Réserve : 11.829,28€**

2° le montant des arriérés éventuellement dus par le cédant ;

Décompte 2025 : Solde de 471,11€ en faveur de la copropriété.

Provisions pour charges : 460,00€ en faveur de la copropriété.

Fonds de réserve : 309,00€ en faveur de la copropriété.

3° la situation des appels de fonds, destinés au fonds de réserve et décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de propriété ;

Provisions pour charges : 257,50€/mois.

Fonds de réserve : 309,00€.

4° le cas échéant, le relevé des procédures judiciaires en cours relatives à la copropriété ;

Néant.

5° les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des trois dernières années, ainsi que les décomptes périodiques de charges des deux dernières années.

En annexe (1)

6° une copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires.

En annexe (2)**SYNVAL**

Valentine Goessens

Syndic Agréée IPI 514.847

Rue Joseph Wauters 63, 4280 Hannut

0493 93 28 89 – info@synval.be – www.synval.be

§ 2

1 ° le montant des dépenses de conservation, d'entretien, de réparation et de réfection décidées par l'assemblée générale ou le syndic avant la date certaine du transfert de la propriété, mais dont le paiement est demandé par le syndic postérieurement à cette date ;

Néant.

2 ° un état des appels de fonds approuvés par l'assemblée générale des copropriétaires avant la date certaine du transfert de propriété et le coût des travaux urgents dont le paiement est demandé par le syndic postérieurement à cette date ;

Néant.

3° un état des frais liés à l'acquisition de parties communes, décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de la propriété, mais dont le paiement est demandé par le syndic postérieurement à cette date ;

Néant.

4° un état des dettes certaines dues par l'association des copropriétaires à la suite de litiges nés avant la date certaine du transfert de la propriété, mais dont le paiement est demandé par le syndic postérieurement à cette date.

Néant.

Travaux nécessitant la rédaction d'un dossier d'intervention ultérieure effectués dans les parties communes et disponibilité du DIU.

Néant.

Citerne à mazout à double paroi existante en sous-sol non enterrée de 5000 litres.

SYNVAL

Valentine Goessens

Syndic Agréée IPI 514.847

Rue Joseph Wauters 63, 4280 Hannut

0493 93 28 89 – info@synval.be – www.synval.be